

**De :** Dirk De Block - Conseiller [mailto:dirkdeblock.conseiller@ptb.be]  
**Envoyé :** jeudi 18 janvier 2018 22:51  
**Objet :** Interpellation à agender sur la problématique de la toxicomanie

Veillez agender cette interpellation au conseil suivant svp:

Cette semaine, j'ai dû constater que la consommation d'héroïne s'empire encore dans la station de métro Ribaucourt. Des gens dorment maintenant aussi dans la station. Des amis me parlent aussi de la consommation au station de métro Etangs Noirs.

Je suis déjà intervenu plusieurs fois pour demander quelles actions la commune a entreprises. J'aimerais avoir des réponses précises:

1. On a parlé déjà plusieurs fois sur le projet d'un local d'utilisation/consommation avec suivi médical. Aux sections réunies début 2017, le fonctionnaire de prévention avait déclaré qu'aucun dossier avait été discuté au collège jusque-là.

**Qu'en est-il? Est-ce que le collège a discuté de ce projet depuis sur base d'un dossier? Est-ce que le collège soutient un tel projet de local, s'est exprimé dessus? Quelles ont été les démarches/contacts précises (envers la Région) pour avancer?**

2. On nous a dit à l'époque qu'un projet multicommunal/régional allait voir le jour pour la fin de 2018. J'ai pu lire que l'idée d'encadrer la consommation d'héroïnomanes qui répondent mal à la méthadone, l'héroïne médicalisée, est aussi à l'étude. Et même: "Il y a un consensus au gouvernement bruxellois pour mener cette expérience dès que le gouvernement fédéral nous permettra de le faire". Mais pour ce faire, il faudrait modifier la loi de 1921 qui punit pénalement ce type de dispositif en dehors du cadre expérimental

**Est-ce que Molenbeek est impliqué et réalisation dans la réflexion de ce projet? Pourquoi à Liège, ce genre de local était possible, et à Bruxelles "il faut changer la loi"?**

3. En attendant ce centre, quelles démarches la commune a entreprises envers la Région/STIB pour conclure un accord pour que ces services de prévention (LES, Lama, Gardiens), puissent accéder aux stations de métro pour y travailler avec les toxicomanes? Quels services sont actifs DANS les stations de métro?





20, rue du Comte de Flandre  
20, Graaf van Vlaanderenstraat  
Bruxelles - 1080 - Brussel  
Tél: 02/412.37.51  
E-mail :  
molenbeek@molenbeek.irisnet.be  
[www.molenbeek.be](http://www.molenbeek.be)  
Service/Dienst : SECRETARIAT  
Réf/Ref : 8678  
Annexes/Bijlagen : /

Monsieur Dirk DE BLOCK  
Conseiller communal  
Rue Houzeau de Lehaie 20 bte A  
1080 Molenbeek-Saint-Jean

Molenbeek, le 31 janvier 2018.

**Objet: votre interpellation déposée en séance du conseil communal du 24/01/2018 et transformée à votre demande en question écrite, concernant la toxicomanie.**

Monsieur le Conseiller communal,

Vous trouverez ci-dessous les éléments de réponses à vos questions concernant la toxicomanie dans notre commune.

#### **1°/ Projet de local de consommation et de suivi médical et Projet régional de Centre intégré**

La réponse relative à l'approche de la Commune et du Collège au sujet d'une éventuelle salle de consommation et de suivi médical pour toxicomanes doit être couplée au projet pluri-communal et transversal souhaité par la Région de Bruxelles-Capitale.

Depuis plusieurs années, la Commune réfléchit à une solution concrète de prise en charge du public toxicomane fréquentant certains lieux de la commune. Le principal obstacle à la mise en place d'un tel local réside dans l'article 3 de la loi du 24 février 1921 qui stipule, entre autre, que « *seront punis de peines pénales, ceux qui auront fourni un local destiné à la consommation des substances prohibées par ladite loi* ». Il est à noter que c'est pour cette raison légale que le projet Tadam liégeois n'a pas été prolongé, malgré une évaluation académique positive. Depuis 2015, plusieurs propositions de loi ont ainsi été rédigées au Parlement fédéral pour légaliser ce genre de processus, mais n'ont, jusqu'à présent, pas abouties.

Si la Commune a rapidement perçu qu'une telle infrastructure pouvait constituer une piste sérieuse en matière de prise en charge du public toxicomane et de réduction des risques, il n'en demeure pas moins qu'un tel projet nécessite des moyens financiers considérables liés au suivi médical et à la gestion logistique et sanitaire d'un tel lieu. La mise en place d'une telle infrastructure ne pouvait dès lors que s'insérer dans un projet transversal porté par plusieurs communes. Depuis 2015, la Commune est donc en relation avec les acteurs du secteur, en particulier l'asbl Transit, afin de faire remonter à la Région la pertinence d'un tel investissement.

Dès 2016, la Région s'est prononcée pour le soutien et le développement d'infrastructures de ce type sur le territoire bruxellois. Cette volonté s'est traduite concrètement dans le Plan Global de Sécurité de la Région de Bruxelles-Capitale qui reprend deux mesures importantes :

- La demande auprès du gouvernement fédéral, que soit modifié l'article 3 de la loi du 24 février 1921 afin de permettre le déploiement d'un dispositif adapté aux réalités actuelles en matière de santé publique et de tranquillité publique, en vue de l'exercice des compétences de prévention et de sécurité des acteurs bruxellois (régionaux et communautaires).

- Le développement d'un centre intégré à très bas seuil d'accès (sans condition, anonymat, gratuité des services, accueil 24h/24, 7j/7, accueil spécifique destiné aux femmes) qui permettra la **combinaison des services et des approches**. Ce centre se trouvera à proximité d'une scène ouverte de consommation, pour favoriser **l'accessibilité de ces services** à destination des usagers de drogues précarisés. Il devra également être ouvert sur le quartier, participant ainsi à sa cohésion sociale et intégrer une salle de consommation.
- La Région a mandaté CityDev pour trouver des locaux appropriés pour ce Centre intégré. Des immeubles ont été identifiés mais, jusqu'à présent, les négociations n'ont pas abouties.
- De même, la Région a désigné l'asbl Transit, en partie financée par la Commune, pour coordonner la politique de prévention de la toxicomanie sur le territoire bruxellois, en particulier la question du développement de projets intercommunaux et la mise en place de ce centre intégré. La Commune en tant que membre du conseil d'administration suit donc particulièrement de près ce dossier. Concrètement, la Commune a demandé à être associée dans la construction de ce projet afin d'intégrer certains facteurs environnementaux dans la réflexion, tels que l'impact sur la population du quartier Ribaucourt ou les liens avec les services communaux...

## 2°/ Collaboration entre la Commune, la Région et la STIB

La Commune n'a cependant pas décidé d'attendre la construction d'un tel centre intégré pour développer des dispositifs spécifiques dans le quartier Ribaucourt. Il est à noter que ce quartier se présente comme une « scène ouverte » qui accueille un public très marginalisé et précarisé qui ne correspond pas au profil type du toxicomane (exclusion de tout type de soin, d'affiliation à la sécurité sociale...). La prise en charge de ce public nécessite donc des moyens adaptés, mais surtout une approche professionnelle stricte :

- Depuis 2014, la Commune soutient financièrement et structurellement le projet MEDIBUS qui consiste en un cabinet de consultation mobile qui est présent 6 heures par semaine (le mardi et le jeudi) aux abords de la place Saintelette. Ce dispositif offre des soins paramédicaux de base, travaille à la réduction des risques auprès des usagers de drogue et rétablit le contact avec les structures de soins.
- La situation de cette « scène ouverte » rejaillit sur les stations de Métro Ribaucourt et Comte de Flandre où la présence de consommateurs de drogues dures est régulièrement observée et confirmée. Un lien structurel existe entre la Commune et la STIB pour analyser la situation et mettre en place les dispositifs de terrain adaptés.

L'approche préventive de la Commune se veut donc globale (en embrassant l'individu concerné, son contexte de vie et les substances consommées), réaliste (en fonction des leviers sur lesquels la Commune peut jouer) et positive (axée sur les bienfaits des changements de comportements) et se traduit concrètement par :

- Les synergies avec les agents de Sécurité de la STIB dans la station Comte de Flandre. La STIB ne possède malheureusement pas d'équipe d'intervention propre à ce phénomène.
- L'attention particulière des Gardiens de la Paix dans leurs patrouilles renforcées dans et aux abords des stations de Métro Ribaucourt et Comte de Flandre, sur les quais et derrière les portiques en particulier. En ce moment, la Commune négocie avec la STIB afin que les Gardiens de la Paix puissent accéder aux locaux qui se situent à l'intérieur des stations et qui servent de lieu d'injection ou de consommation.

- Le développement de patrouille/maraude mixte entre les Gardiens de la Paix et le Service Le Pont (qui prend en charge les individus confrontés à des problèmes d'assuétudes) à raison de 3 heures par semaine afin d'aller à la rencontre de ce type de public fragilisé et lui proposer une prise en charge socio-administrative.
- Le développement des synergies entre Gardiens de la Paix et Travailleurs de rue afin de construire une approche spécifique de ce public qui lie prévention des nuisances sociales et création du lien de confiance avec ce dernier. A ce titre, une formation spécifique de ces agents sera organisée en mars 2018 via l'asbl DUNE.

### 3°/ Approche policière

Durant l'année 2017, la police a été particulièrement active dans la lutte contre la toxicomanie. Sur les 835 infractions à la législation sur les drogues qui ont été enregistrées à Molenbeek durant cette période, 108 concernent Ribaucourt et ses alentours directs.

Sur les 835 faits, **158 suspects** (essentiellement des personnes suspectées d'être **liées à des trafics de stupéfiants**) ont été mis à disposition du Parquet, dont 32 pour des faits commis à Ribaucourt ou alentours.

Outre des passages (quasi) quotidiens qui ont lieu dans la station de métro Ribaucourt par le dispositif TECOV de la Police locale, une trentaine d'opérations de contrôle dans les transports en commun ont été organisées, incluant, la plupart du temps, la station de métro Ribaucourt.

Lors de 5 jours consécutifs fin septembre - début octobre 2017, le corps de police a mis en place une action de contrôle dans le centre de Molenbeek-Saint-Jean, et plus particulièrement le quartier situé entre le boulevard Léopold II, la rue de Ribaucourt, le parvis Saint-Jean-Baptiste, la place Communale et la rue du Comte de Flandre. Le but était d'interpeller des suspects potentiels dans le cadre de la problématique des stupéfiants et en diminuer les nuisances, causées par la présence en nombre de toxicomanes, et ce par une présence policière effective et par des contrôles ciblés. Depuis le début de cette année, j'ai aussi fait fermer deux « cafés » pour trafic de stupéfiants, dans la rue de Ribaucourt (sans compter 3 autres dans le dernier trimestre 2017).

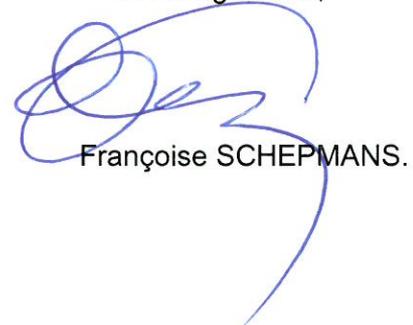
Veillez agréer, Monsieur le Conseiller communal, l'assurance de notre considération distinguée.

Par ordonnance,  
Le Secrétaire adjoint,



Gilbert HILDGEN.

La Bourgmestre,



Françoise SCHEPMANS.

